

Ecrit par le 18 décembre 2025

Sault : la LPO Paca et Enedis au secours des oiseaux



Lundi 14 avril, l'antenne régionale de l'association de préservation naturaliste et l'entreprise nationale gestionnaire d'1,4 million de km de réseau électrique ont œuvré ensemble sur un chantier de maintenance à Sault.

Partenaires depuis 15 ans, <u>les deux organismes collaborent en faveur de la protection de l'avifaune</u>. Les oiseaux sont en effet les premières victimes des lignes électriques à haute tension. Pour y remédier dans la commune de Sault, <u>Enedis</u> a effectué une opération habituelle à la demande de la <u>LPO PACA</u>. Elle consiste à poser des roues d'effarouchement, à mettre en conformité des éléments de la ligne identifiée et à sécuriser les infrastructures électriques.





Ecrit par le 18 décembre 2025

Un chantier minutieux

Deux poids lourds, dont un camion atelier et une nacelle, ont été nécessaires pour cette mise en place. Les quatre techniciens spécialisés sont intervenus sous tension HTA (20 000 volts) en utilisant la méthode "distance", pour pouvoir manoeuvrer sereinement à 3m des câbles.

Tout d'abord, l'équipe a posé deux roues d'effarouchement sur un premier support électrique. Elles se trouvent à 25 cm de la pince de l'isolateur médian, afin de dissuader les oiseaux de se poser entre les roues et la tête du support.

Cette action permet ainsi de sécuriser la ligne. Dans un second temps, sur un autre support, certaines composantes ont été ajustées pour répondre aux enjeux de sécurité liés à la faune.



Crédit: DR/Enedis

Quand aménagement rime avec engagement

Par ailleurs, sensible à la situation fragile de la biodiversité, Enedis avait marqué son engagement auprès

18 décembre 2025 l



Ecrit par le 18 décembre 2025

<u>de la préservation des oiseaux en 2022</u>, par un don de 2000€ offert au Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux.

Ce dernier chantier en date aura ainsi pour conséquence de réduire les risques de mort des oiseaux passant sur le territoire de <u>Sault</u> (labellisé <u>réserve de biosphère du mont Ventoux</u> par l'Unesco depuis 1990), notamment les faucons crécerelles qui peuplent le secteur. L'opération entre dans le cadre de la convention partenariale entre Enedis et le <u>Parc naturel régional du Ventoux</u>, englobant le village aux lavandes.

Ces actions ponctuelles, en synergie avec les entreprises, les institutions (Parce Naturels Régionaux, Région Sud) et les associations environnementales, permettent à l'activité humaine de diminuer son impact et de tendre vers une meilleure prise en considération de la Nature dans ses aménagements.

Amy Rouméjon Cros



Les principales actions d'Enedis en faveur de l'avifaune

- L'enfouissement de la guasi-totalité des réseaux neufs HTA (95 %).
- La désensibilisation des lignes par la pose de protections isolantes à proximité des supports.

18 décembre 2025 l



Ecrit par le 18 décembre 2025

- La mise en place de tiges empêchant les oiseaux de se poser sur les supports ou les interrupteurs aériens.
- La mise en place de spirales sur les conducteurs, afin d'assurer une visibilité des lignes pour les oiseaux.
- La sensibilisation des salariés d'Enedis à la biodiversité.
- La formation des entreprises prestataires d'élagage à la biodiversité.

Sur la photo (de droite à gauche): Emilie Blondel, adjointe Direction Territoriale Vaucluse, Anthony Roux, responsable du pôle biodiversité Parc du Ventoux, Cécile Boule, coordinatrice bénévole du Groupe local Ligue de Protection des Oiseaux PACA Ventoux, Georges Ughetto, association la Nesque Propre, Cindy Mahieu, Interlocuteur Privilégié Enedis de la commune de Sault, Claude Labro, Maire de Sault, Jean-Pierre Saussac, association la Nesque Propre et Jean-Pierre Ranchon, 1er adjoint de la commune de Sault et vice-président du Parc du Ventoux.

Le Parc du Luberon veut protéger les chauves-souris

18 décembre 2025 |



Ecrit par le 18 décembre 2025



Le Parc naturel régional du Luberon a lancé deux études au sein de deux sites Natura 2000, 'Vachères' (Alpes-de-Haute-Provence) et 'Rochers et Combes des Monts de Vaucluse', afin d'identifier les zones forestières abritant des gîtes à chiroptères, plus communément appelées les chauves-souris, pour protéger les arbres-gîtes utilisés par ces espèces menacées.

À l'initiative du PNR du Luberon, Asellia Écologie a réalisé l'étude dans les Monts de Vaucluse, en collaboration avec l'ONF, du 15 au 20 juillet derniers. Le CEN PACA (Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur) a quant à lui réalisé l'étude sur le site de Vachères, en partenariat avec GEOECO et ChirOïko.

Les organismes ont réalisé des prospections acoustiques, le suivi télémétrique des individus équipés d'émetteurs VHF (Very High Frequency), ainsi que la recherche d'arbres-gîtes par caméras thermiques, endoscopes et lampes.

Dans les Monts de Vaucluse, Asellia Écologie a commencé par capturer au filet des espèces forestières emblématiques, telles que la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein. Seule une jeune femelle Barbastelle a été attrapée et équipée d'un émetteur afin de localiser son arbre-gîte. Après plusieurs jours de recherche aux alentours de la combe de Font Jouvale, elle a été retrouvée dans le site Natura 2000 des Ocres, ce qui a permis la découverte d'un îlot d'arbres-gîtes qui les abritaient, elle, et sa colonie. Le

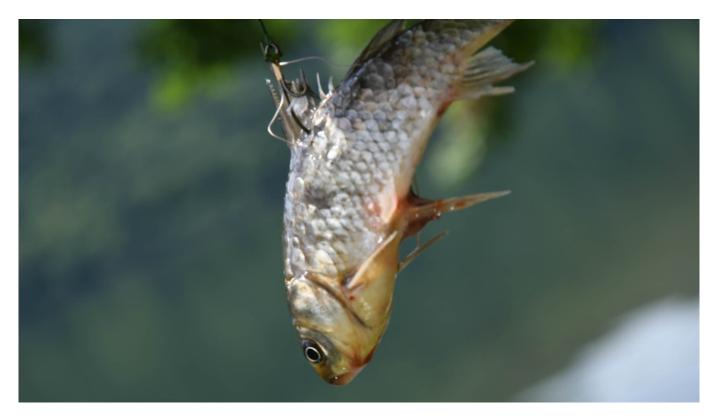


Ecrit par le 18 décembre 2025

Parc du Luberon va pouvoir procéder, avec l'accord du propriétaire, à la mise en protection de ce petit bois.

D'autres arbres et îlots d'arbres présentant des cavités et des points d'eau accessibles aux chauves-souris ont également été recensés lors de ces études. Le Parc va se charger d'informer les propriétaires de leur valeur pour la biodiversité et les sensibiliser à leur conservation. En plus de protéger les espèces de chauves-souris, cette mission va aussi permettre d'assurer le maintien de ces réseaux de vieux bois et les corridors les connectant, voire de les restaurer.

Décathlon Avignon Sud cesse la vente de poissons pour la pêche au vif



Suite à la mobilisation du <u>Collectif vauclusien de Protection Animale</u> et de l'association <u>PAZ</u> (Projet Animaux Zoopolis), le magasin <u>Décathlon</u> Avignon Sud - Mistral 7 a cessé la vente de poissons pour la pêche au vif.

18 décembre 2025 |



Ecrit par le 18 décembre 2025

En décembre 2023, le Collectif vauclusien de Protection Animale et l'association PAZ ont créé une pétition pour demander aux 2 magasins de l'enseigne Décathlon de la région d'Avignon de cesser de vendre des poissons pour la pêche au vif. Cette pétition a obtenu plus de 20 000 signatures. Si le magasin d'Avignon Sud a cessé les ventes, celui du Pontet continue pour le moment ce que l'association PAZ qualifie de « commerce cruel. »

« Nous félicitons le magasin Decathlon Avignon Sud – Mistral 7 d'avoir arrêté de vendre des poissons pour qu'ils soient torturés, a déclaré Amandine Sanvisens, co-fondatrice de PAZ. Les animaux ne sont pas de vulgaires articles de sport. La torture ne devrait pas être considérée comme un sport ou un loisir. Nous demandons à l'enseigne Decathlon de ne plus vendre de poissons dans tous ses magasins. »

En Europe, plusieurs pays ont interdit cette pratique considérée comme de la torture animale, tels que l'Allemagne, l'Autriche (Haute-Autriche et Carinthie), l'Ecosse, l'Irlande (en eau douce) et la Suisse. L'association PAZ rappelle que Décathlon est partenaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et que cela donne une « mauvaise image de la France. »

Récemment, l'association PAZ a lancé une nouvelle pétition qui s'adresse à l'enseigne, et pas seulement aux magasins de la région d'Avignon, qui a déjà atteint près de 13 000 signatures. L'association soutient la proposition de loi visant à interdire la pêche au vif émise par le député Gabriel Amard (LFI – NUPES – Rhône). Les défenseurs de la protection animale continuent leur mobilisation à travers différentes actions pour que le magasin du Pontet cesse ce type de vente, mais aussi plus largement tous les magasins de l'enseigne de sport.